



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPA DE GRENOBLE

Mise en place d'un comité de suivi	185
Mise en place du label "PPA Grenoble"	187
Tableau de bord	189
Moyens	195

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Grenoble propose des actions dont la mise en œuvre est prévue dans le courant de la période 2005-2010. Il doit par ailleurs être révisé tous les 5 ans, conformément au décret du 25 mai 2001 relatif aux modalités de sa mise en œuvre. Le suivi des actions arrêtées dans le PPA permet de mesurer leur avancement et d'évaluer leurs impacts, dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Au besoin, une révision de ces actions peut être envisagée.

Ce suivi est assuré par un comité (appelé "comité de suivi du PPA") dont les membres représentent les différents collèges présents dans l'élaboration du plan.

Des outils sont mis en place afin d'évaluer de façon concrète la mise en œuvre de toutes les actions proposées.

Le comité de suivi du PPA se réunira au moins deux fois par an.

Il a un rôle consultatif auprès du préfet. Ses missions sont :

- > d'attribuer le label "PPA Grenoble" aux entreprises allant au-delà des exigences réglementaires ou qui mènent des actions exemplaires en matière de préservation de la qualité de l'air,
- > de veiller à la mise en œuvre des actions du PPA,
- > de procéder au suivi de chaque action sur la base d'un tableau de bord,

- > de veiller au respect des échéances fixées dans les fiches actions,
- > d'évaluer les impacts des actions engagées dans le PPA au regard des objectifs qui ont été fixés,
- > de formuler des propositions complémentaires ou correctives, le cas échéant, tenant notamment compte de l'évolution des connaissances scientifiques qui permettront au préfet de modifier le PPA sans porter atteinte à son économie générale, (article 13 du décret du 25 mai 2001 relatif aux PPA),
- > d'élaborer le bilan annuel de mise en œuvre des actions du PPA avant sa présentation en conseil départemental d'hygiène demandée à l'article 12 du décret susvisé,
- > de préparer l'évaluation, au moins tous les cinq ans, de la mise en œuvre du PPA et son éventuelle révision en prenant en compte les évolutions réglementaires,
- > de veiller à la cohérence du plan avec les autres outils de planification, notamment le Plan Régional de la Qualité de l'Air,
- > de s'assurer que les objectifs du Plan de Déplacements Urbain respectent les objectifs du PPA, notamment lors de ses révisions.

Un bilan à mi-parcours (mi 2009) est réalisé en vue de réviser, si nécessaire, certaines actions.

Ce comité est composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble et d'observateurs extérieurs soucieux de la préservation de la qualité de l'air (associations de protection de la nature, défense des consommateurs, médecins, personnalités qualifiées), les pilotes des actions, etc.

Deux indicateurs de suivi des travaux de ce comité sont proposés pour quantifier son action :

- Pourcentage d'actions mises en œuvre
- Pourcentage d'actions réalisées

Une des clefs dans la prévention et la réduction des pollutions atmosphériques est la participation active de la population et des différents acteurs économiques.

Pour sensibiliser l'opinion et les professionnels à des pratiques moins émettrices en polluants, un label "PPA Grenoble" est instauré dès 2006.

Ce label ne se substitue pas à la réglementation, qui doit être dans tous les cas respectée. Il permet d'aller au-delà de la réglementation, d'inciter les établissements non soumis à la réglementation à mettre en place des actions de réduction de leurs émissions, dans le cadre d'une démarche d'engagement volontaire, ou de mener des actions exemplaires.

Le label "PPA Grenoble" ne se substitue pas à la réglementation, mais est attribué aux entreprises qui ont fait un effort supplémentaire par rapport à la réglementation ou qui l'ont anticipée.

- Les conditions d'attribution du label sont définies par le comité de suivi du PPA (dans le cadre d'une contractualisation par branche)
- Le comité de suivi veille à l'affichage du label et élabore des campagnes de communication pour le faire connaître
- Les objectifs applicables à chaque activité seront définis en concertation avec la branche concernée
- Le label sera construit à partir d'un cahier des charges. Un règlement intérieur sera

défini, une révision annuelle du label étant prévue par ailleurs, sur la base d'un principe de progrès continu

- Un effort de communication sera mené pour faire connaître le label

Il est attribué dès 2007 par les membres du comité de suivi du PPA.

Les impacts attendus vis-à-vis de la création de ce label sont les suivants :

- Actions ciblées sur des branches d'activité : selon les cas, les réductions d'émission de COV attendues en 2010 d'après les simulations OPTINEC sont de l'ordre de 50 à 60% sur le territoire du PPA grenoblois
- Modification des comportements

Deux indicateurs du suivi de l'attribution de ce label sont proposés :

- Nombre de labels délivrés
- Pourcentage annuel d'évolution des émissions de polluants, par secteur d'activité

Un tableau de bord a été mis au point afin de contrôler le suivi des actions du PPA. Il comporte les indicateurs qui ont été mentionnés dans chacune des fiches actions présentées au chapitre précédent et qui permettront d'évaluer la mise en œuvre des actions du plan, ainsi que l'évolution et les gains en termes d'amélioration de la qualité de l'air sur la zone concernée.

Ce tableau est présenté ci-après :

- A** Actions concernant les grandes sources fixes ponctuelles : installations industrielles ICPE
- B** Actions concernant les sources fixes diffuses : habitat, PME/PMI, transports diffus
- C** Actions concernant les sources mobiles : transports routiers, engins non routiers
- D** Actions relatives à la planification urbaine : PDU/PLU/SCOT
- E** Actions concernant les mesures d'urgence
- F** Actions relatives à l'amélioration des connaissances
- G** Actions relatives à l'information du public
- H** Actions relatives au suivi du PPA

	N°	MESURES	POLLUANTS CONCERNÉS	INDICATEURS PRINCIPAUX	Impacts attendus
A. Sources fixes ; grandes sources ponctuelles	A1	Diminution des émissions de NOx des installations industrielles qui en rejettent plus de 50 tonnes/an	NOx	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel d'études technico-économiques > Pourcentage annuel de réduction du tonnage annuel émis 	Réduction de 25% des émissions de NOx des installations industrielles en 2010/2003
	A2	Diminution des émissions de particules des installations industrielles qui en rejettent plus de 2 tonnes/an	Particules	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel d'études technico-économiques > Pourcentage annuel de réduction du tonnage annuel émis 	Réduction des émissions de particules Aide au respect des valeurs limites
	A3	Respect des exigences réglementaires des ICPE	NOx, COV, poussières...	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel d'établissements en règle vis-à-vis des émissions atmosphériques > Evolution annuelle des émissions des ICPE 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration qualité de l'air > Situations administratives en règle pour ICPE territoire PPA
B. Sources fixes ; sources diffuses	B1	Diminution des émissions de COV des stations-services	COV	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel d'inspections DRIRE et DSV > Evolution annuelle de taux de stations équipées de récupérateurs 	Réduction de 47% des émissions des stations service en 2010/2003
	B2	Réduction des rejets atmosphériques des installations du secteur résidentiel/tertiaire	HAP NOx Particules	Nombre annuel de labels "PPA Grenoble" délivrés par an sur les chaudières collectives	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des émissions de HAP et particules > Modification des comportements
	B3	Réduction des rejets de COV des PME et PMI B3a : imprimeries B3b : nettoyage à sec B3c : carrosseries B3d : application de peintures dans le bâtiment B3e : électricité, électronique, mécanique, plasturgie	COV	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de labels "PPA Grenoble" délivrés par an > Nombre de formations réalisées par an 	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des émissions de COV : -37% attendues pour l'ensemble des activités qui utilisent les solvants sur le territoire du PPA -55% pour imprimeries -62% pour nettoyage à sec -54% pour application de peintures > Modification des comportements
	B4	Réduction des applications de composés phytosanitaires	Phyto sanitaires	Evolution des concentrations dans l'air ambiant	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des quantités émises > Modification des comportements > Suivi environnemental disponible pour évaluation sanitaire si nécessaire
	B5	Gestion des déchets végétaux en vue de limiter les impacts sur la qualité de l'air	HAP Particules	Nombre de plaintes	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des émissions > Modification des comportements
	B6	Identifier puis réduire les nuisances olfactives chroniques ou accidentelles	Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel de plaintes pour odeurs > Cartographie annuelle des plaintes 	Diminution des nuisances olfactives

	N°	MESURES	POLLUANTS CONCERNÉS	INDICATEURS PRINCIPAUX	Impacts attendus
C. Sources mobiles	C1	Réduction des émissions de COV et particules des engins mobiles non routiers	COV Particules	Evolution des concentrations de PM ₁₀ et PM _{2,5}	Réduction des émissions de COV et particules
	C2	Réduction du trafic des poids lourds desservant les principaux sites industriels ou commerciaux en privilégiant une approche par le rail	COV NOx Particules	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution du tonnage (approvisionnement/expéditions) transporté par rail > Nombre d'embranchements SNCF "actifs" 	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des émissions de polluants automobiles > Diminution du pourcentage d'individus sensibles à la situation de surexposition
D. Planification urbaine	D1	Orientations générales préconisées pour les révisions à venir des documents de planification spatiale (SCOT/PLU)	Tous les polluants du PPA	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution annuelle des concentrations dans l'air ambiant des polluants automobiles > Cartographie des équipements accueillant des personnes sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des émissions de polluants automobiles > Diminution du nombre d'individus sensibles en situation de surexposition
	D2	Contribution des actions prévues par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) au PPA	COV NOx Particules	<ul style="list-style-type: none"> > Campagnes annuelles de mesures de polluants automobiles en proximité aux voiries > Cartographie des zones impactées par le trafic routier > Estimation de la population touchée par les "points noirs" > Evolution annuelle des émissions de polluants automobiles > Nombre de suivis "avant/après" pour estimer l'impact des projets d'infrastructures lourdes de transports 	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des émissions de polluants automobiles. Selon les évolutions du parc automobile et du nombre de kilomètres parcourus, on peut attendre en 2010 (par rapport à 2003) : NOx : de -36 à +8% COV : -14 à -62% > Modification des comportements
	D3	Contribution des actions prévues par le Plan climat local de l'agglomération grenobloise au PPA	COV NOx O ₃	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution annuelle des émissions des différents polluants, par secteur d'activité (dont le logement) 	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des émissions des polluants atmosphériques et gaz à effet de serre > Modification des comportements
	D4 et D5	Exemplarité des services de l'Etat Exemplarité des collectivités territoriales	Tous les polluants du PPA	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel de chantiers HQE (ou label équivalent) > % d'agents concernés par un PDA > Evolution annuelle des rejets de polluants émis > Nombre de véhicules propres comparé au nombre total de véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des émissions de polluants > Modification comportements

	N°	MESURES	POLLUANTS CONCERNÉS	INDICATEURS PRINCIPAUX	Impacts attendus
E. Mesures d'urgence	E1	Evolution des mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas d'épisodes de pollution atmosphérique	COV NOx O ₃ Particules	Nombre annuel de dépassements des valeurs limites, seuils d'information et d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des émissions de polluants > Modification des comportements
	E2	Mesures de déplacements en cas d'épisodes de pollution	COV NOx Particules	% annuel d'augmentation de la fréquentation des transports publics lors des épisodes pollués	Augmentation de la fréquentation des modes doux de déplacements (vélo, marche) et des transports publics lors des épisodes pollués
F. Amélioration des connaissances	F1	Amélioration des connaissances sur les polluants émergents	COV HAP Métaux lourds Particules ultrafines Phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> > % d'évolution des émissions par secteur d'activité > Evolution des concentrations dans l'air ambiant 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la connaissance des principaux secteurs responsables des rejets de polluants émergents, > Connaissance des concentrations, en vue d'une estimation des impacts sanitaires et environnementaux
	F2	Cartographie de la pollution de proximité au trafic routier	NOx O ₃ Particules	<ul style="list-style-type: none"> > Date diffusion au public des cartographies (Internet) > % de populations exposées à des valeurs seuils 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la connaissance de la répartition des polluants automobiles > Amélioration de l'information de la population > Amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire > Caractérisation des impacts sanitaires sur les populations surexposées
	F3	Modélisation et prévision des concentrations de particules en suspension	Particules	Date diffusion au public des résultats de modélisation et des prévisions (Internet)	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'information de la population (prévision) > Amélioration de la prévention des risques sanitaires (prévision) > Amélioration de la connaissance quotidienne de l'exposition des populations aux particules (cartographie)
	F4	Impacts de la pollution de l'air sur les écosystèmes et les matériaux	Tous les polluants du PPA	Date mise à disposition de la population des zones sensibles	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la connaissance de l'impact des polluants sur le milieu sur le territoire du PPA grenoblois > Identifier les zones et bâtiments sensibles > Evaluation des risques sanitaires
	F5	Mise en place d'un outil permettant de mieux appréhender l'aérodologie dans le Y grenoblois	Tous les polluants du PPA	<ul style="list-style-type: none"> > Date installation profileur de vent > Nombre de sites opérationnels chaque année pour les mesures de vent 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la qualité des prévisions météorologiques > Amélioration de la connaissance de la dynamique atmosphérique et du comportement des polluants > Amélioration de la qualité des prévisions > Amélioration de la performance des modèles déterministes

	N°	MESURES	POLLUANTS CONCERNÉS	INDICATEURS PRINCIPAUX	Impacts attendus
F. Amélioration des connaissances	F6	Amélioration des connaissances et information sur les pollinoses	Pollens	<ul style="list-style-type: none"> > Consommation d'antihistaminiques > Taux de pollen d'ambroisie à Grenoble 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration des connaissances du public et du monde médical sur les pollinoses > Amélioration des diagnostics et meilleures prise en charge > Modification des comportements > Meilleure prévention des pollinoses par une meilleure information sur la pollinisation > Meilleure connaissance des impacts sanitaires > Meilleure prévention de l'infestation par ambroisie
G. Information	G1	Amélioration de l'information et de la sensibilisation de la population G1a : création d'un "point info atmosphère" G1b : sensibilisation des enfants et actions autour de l'école G1c : sensibilisation de la population aux effets de l'utilisation d'un véhicule à moteur G1d : sensibilisation de la population aux impacts sur la qualité de l'air de l'habitat	Tous les polluants du PPA	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution des émissions (en pourcentage) par an > Enquêtes d'opinion à mi-parcours du PPA > Nombre de campagnes d'information et de formations (validées par le comité de suivi du PPA) effectuées par an > Date création "point Info atmosphère" et par la suite nombre de consultations par an > Nombre de plaintes air par an 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'information de la population > Modification des comportements > Diminution des rejets de polluants
	G2	Amélioration de l'information sur les légionelles et la légionellose	legionella	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution du nombre de cas de légionelloses 	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration des connaissances des gestionnaires > Modification des comportements > Diminution des cas de réseaux contaminés
H. Suivi du PPA	H1	Mise en place d'un comité de suivi du PPA		<ul style="list-style-type: none"> > % d'actions mises en oeuvre > % d'actions réalisées 	Réalisation de toutes les actions du PPA
	H2	Création du label "PPA Grenoble"		<ul style="list-style-type: none"> > Nombre annuel de labels délivrés > Tonnages annuels économisés pour les différents polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions ciblées sur des branches d'activité : réduction attendue des émissions de COV, HAP et particules > Modification des comportements

Le fonctionnement du comité de suivi et la mise en œuvre des actions sont conditionnés à l'attribution de moyens spécifiques.

La mise en œuvre du PPA s'appuie sur des moyens de droit commun.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du document ont d'ores et déjà fait l'objet de l'attribution, sur crédits de l'Etat, de subventions à hauteur de 45 000 euros pour la réalisation de l'état des lieux et la modélisation des scénarios étudiés. Près de 40 000 euros sont attendus pour l'impression et la communication du document final, ainsi que les premiers travaux d'amélioration des connaissances. C'est donc près de 85 000 euros que l'Etat a mis en œuvre pour rendre opérationnel ce plan.

Par ailleurs, il est à souligner que l'inspection des installations classées de la DRIRE vient d'être dotée, depuis peu, d'une cellule sur la thématique des risques sanitaires au sein de laquelle 50% d'un ingénieur équivalent temps plein travaille sur la qualité de l'air. Un poste a été obtenu en renfort à ce titre.

L'ASCOPARG a, par ailleurs, largement contribué à l'élaboration du PPA et a consacré 0,8 poste équivalent temps plein au titre de 2004, et 0,6 au titre de 2005, à cette fin.

Un comité de suivi sera créé pour suivre l'avancement des travaux engagés dans le cadre des actions qui seront mises en œu-

vre, fixer les priorités, chercher les financements nécessaires. Dans ce cadre, les différents acteurs (collectivités, industriels, associations...) devront se prononcer sur les engagements, notamment financiers, qu'ils seront prêts à tenir.

Enfin, le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a confirmé qu'il poursuivra son action de soutien au financement des PPA.